



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du lundi 25 mai 2018

Monsieur le directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Avant d'aborder le cœur de notre déclaration, faisons ce rapide flashback : il y a un an, nous étions aux lendemains d'élections présidentielles qui installaient un nouveau Président et un nouveau ministre. A l'occasion du comité technique du 16 mai dernier, nous avons fait part de notre 1^{er} bilan étape à Jean-Michel Blanquer en termes de dialogue social et d'évolutions effectives.

Les enseignants sont saisis par le paradoxe entre la confiance si souvent invoquée comme la « clef du bon fonctionnement de l'Ecole » et les mesures qui se sont succédé depuis un an, comme autant de régressions qui ont impacté aussi bien notre carrière d'enseignants que notre statut de fonctionnaires : retour sur ce qui avait été acquis du précédent quinquennat : jour de carence, point d'indice gelé à nouveau, report du PPCR, suppression de contrats aidés, hausse de la CSG non compensée, etc.

On ne saurait reprocher à l'UNSA d'être contre tout en permanence et par principe. Nous savons faire preuve de patience dans le nécessaire temps d'adaptation des services pour la mise en œuvre des nouvelles modalités du rendez-vous de carrière ou de la classe exceptionnelle que nous appelions de nos vœux. Nous savons saluer certains progrès comme le PPCR. Aussi, marquons-nous avec d'autant plus de légitimité aujourd'hui, notre opposition et un certain nombre de réserves. Nous dénonçons tout d'abord les priorités budgétaires du président qui impactent déjà la fonction publique. Au fil des discussions dans le cadre de la réforme des services publics, l'inquiétude grandit et leur essence même est mise à mal. Nous déplorons en outre la posture fermée et univoque du gouvernement mais surtout, une logique comptable qui considère les fonctionnaires comme UNE CHARGE alors qu'ils sont UNE CHANCE pour notre société en mal d'individualisme. L'Ecole est justement le moyen de lutter contre le repli et le chacun pour soi en défendant l'égalité et la solidarité. Les services publics devrais-je dire. Car une fois de plus, notre fédération UNSA défend les fonctionnaires que nous sommes tous. Nous sommes tous des fonctionnaires et face aux élèves comme derrière un bureau, nous donnons le meilleur de nous-mêmes pour tenter d'accomplir quotidiennement des missions toujours plus nombreuses à moyens toujours restreints. Et l'annonce de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires et de 4,5 milliards d'économie par an ne donnent que des signaux négatifs. Nous opposerons cette vision qui est la nôtre, chaque fois *que d'autres* voudront dresser des murs entre les personnels des écoles et ceux de l'administration.

Exit également les avancées durement négociées, entre autres dans le PPCR, qui devaient se mettre en œuvre progressivement. Qu'il s'agisse de nos métiers ou de nos carrières, nous sommes excédés de défaire et refaire continuellement au gré des injonctions ministérielles. Sur fond de réforme de l'organisation territoriale, les problématiques fonction publique qui s'égrainent actuellement inquiètent nos professions.

C'est ce qui nous a conduits à perdre une journée de salaire le 10 octobre et plus récemment le 22 mai alors que l'UNSA n'envisage la grève qu'après avoir exploré toutes les voies du dialogue et modes d'expression. Il faudra sans doute continuer à diversifier les modalités d'actions comme nous l'avons fait lors de la semaine de la direction et du fonctionnement de l'Ecole avec conférence de presse, pétition nationale, lettre aux députés, et d'autres actions multiples. C'est d'ailleurs de cette manière que le Se-UNSA a enfin obtenu un agenda social qui rouvre ce chantier dans les mois qui viennent. Le ministre de l'Education nous l'a présenté en comité technique ministériel le 16 mai dernier. La direction et le statut de l'Ecole mais aussi bon nombre de points sont programmés en réponses à nos demandes. Nous aurons bientôt un calendrier plus précis avec des rendez-vous échelonnés jusqu'en 2019.

Au niveau académique, nous avons d'autres urgences et nous avons par exemple écrit à Madame la rectrice pour que les nouvelles dispositions sur les ERUNs soient appliquées. La stricte application des nouveaux textes permet la revalorisation des indemnités et de la mission des ATICE sans en pénaliser les conditions présentes. L'académie de Montpellier est très en retard sur ses homologues et nous vous demandons Monsieur le directeur académique de tout faire pour hâter les choses et a minima, pour informer les personnels en charge de ces missions, de ces nouvelles dispositions. De la même manière, la médecine de l'Education Nationale reste désespérément au point mort. Pour reparler de priorité budgétaire, comment peut-on continuer de proposer des conditions salariales aussi ridicules à des médecins avec de telles responsabilités et une telle charge de travail ? Qu'attend le rectorat pour exiger du gouvernement les moyens de doter les élèves et les personnels d'une médecine scolaire digne de ce nom ?

C'est peu dire qu'à tous les niveaux de notre administration, les moyens en personnels et en formation ne sont pas à la hauteur des exigences. Et les enseignants dont nous portons ici la parole, sont souvent exposés parce qu'ils sont en première ligne devant les élèves et leurs parents.

Et quelques jours après la publication du rapport sur la réorganisation territoriale, les éléments révélés ne sont pas plus rassurants, que ce soit en termes de contenu que de calendrier. L'éventualité d'un DASEN pour deux DSDEN, ne

serait qu'un copier-coller du principe d'un recteur pour deux académies qui n'a pas montré de réelle efficience, bien loin de là.

Enfin, à 6 semaines de la fin de l'année scolaire, nous voulons revenir sur la suppression des aides administratives qui est juste irresponsable. Une centaine de personnels sont renvoyés au chômage dans l'indifférence générale quand la charge de travail explose à la direction des écoles. Nous avons reçu l'engagement du député gardois Olivier Gaillard de porter la question au gouvernement à la prochaine session parlementaire, le Préfet a accepté de recevoir une délégation Se-UNSA en audience le 14 juin en votre présence. Nous saluons cette marque de considération. Mais le compte à rebours s'égraine et nous vous demandons, à votre niveau Monsieur le directeur académique, de tout mettre en œuvre pour proposer des solutions à tous les personnels qui se sont tournés vers vous, par notre intermédiaire ou directement. Nous devons explorer toutes les possibilités que permet d'ores et déjà l'arrêté préfectoral sur les emplois PEC pour préserver les personnels qui peuvent l'être. Il faut prendre en compte a minima toutes les situations de RQTH et de proximité de la retraite que permet la loi Rebsamen. Cela implique un classement objectif et équitable de tous pour leur proposer des solutions.

Parallèlement, au niveau national, nous saisissons les rendez-vous de l'agenda social désormais rendu public pour continuer à défendre un nouveau statut pour l'École et des secrétariats pérennes. Mais il reste 6 semaines pour obtenir le maintien des contrats aidés sous forme de PEC car cela relève d'un choix politique, nous le répétons. Et si, comme nous le dit l'attachée parlementaire d'Olivier Gaillard, la moitié seulement des 460 000 contrats aidés avait été budgétée en mai 2017 par le gouvernement sortant, il appartenait au gouvernement présent de faire de cette question une priorité budgétaire pour la rentrée 2018 pour éviter ce révoltant retour en arrière.

Et pour couper court à toute mauvaise alternative, nous avons compris que les AESH allaient devoir effectuer des heures en plus dans les écoles. Nos conseils juridiques nationaux nous confirment qu'il faut bien régulariser les contrats. Mais il serait fort regrettable, comme nous l'avons pressenti, de proposer aux directrices et aux directeurs de saisir cette opportunité pour compenser la suppression de leur aide administrative. Après relecture des textes réglementaires AESH (un décret et deux circulaires), il n'apparaît nulle part que des missions administratives fassent partie des activités de ces personnels et nous attendons de la DSDEN qu'elle réaffirme le handicap scolaire, comme un métier à part entière.

De la même manière, les aides administratives ont une mission distincte et indispensable, au bénéfice des directions d'école et de leurs équipes. Toute porosité entre ces deux métiers, serait contre-productive.

Au-delà des 36 semaines de temps scolaire, nous vous demandons de globaliser le reliquat d'heures des AESH aux missions qu'elles et ils accomplissent déjà : concertations avec les personnels enseignants et autres, préparation des supports pédagogiques, techniques répondant aux besoins des élèves, participation aux ESS et aux différents conseils, aux sorties scolaires, aux événements, aux examens, aux stages de remise à niveau, rédaction des comptes-rendus...

Nous rappelons le travail que nous avons accompli au titre de l'inclusion et pour avancer vers la prise en compte du handicap à l'école passant par la valorisation de ces personnels injustement maintenus dans la précarité.

Nous espérons que vous vous emparerez de l'ensemble de ces causes, dans la mesure de vos prérogatives.

Nous allons donc aborder le seul point restant à l'ordre du jour de cette CAPD : le mouvement. Puisque nous attendons comme en mai 2017, des informations qui ne viennent pas pour aborder d'autres points touchant aux nouvelles modalités de la hors-classe comme dans la mise en place de la classe exceptionnelle.

Ceci illustre une fois de plus, que le ministère ne se donne pas les moyens et les enseignants devront attendre. Nous attendons toujours également que l'augmentation du ratio hors-classe des professeurs des écoles que nous avons saluée, passée de 2,5 à 5,5 % sous le quinquennat précédent, atteigne les 7 % promis.

C'est ainsi que la confiance se gagne... Elle ne se décrète pas.

Concernant le mouvement des personnels du premier degré donc, nous allons entrer dans l'ordre du jour et nous mesurerons l'impact du mode de recrutement des classes dédoublées en REP et REP+. Chacun sait que nous appelions de nos vœux des moyens au moins identiques pour multiplier les postes de plus de maîtres que de classe, avec tous les bénéfices et la souplesse que nous commençons à en voir. Force est de constater que malgré toute la bonne volonté et l'expertise de vos services ainsi que celle des délégués des personnels que nous sommes, nous regrettons déjà, comme nous l'avons annoncé, de nombreuses conséquences qui commencent à peine à se faire jour au sein des équipes et qui continueront jusqu'en carte scolaire.

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.